**Nouvelle plateforme nationale d'enregistrement des vélos !**

**Le vélo fait fureur. Ce n'est pas une surprise. Il est bon pour l'environnement et notre santé, il améliore l'habitabilité de nos villes et de nos villages, et il stimule notre économie. Et le vélo est sur le point de devenir encore meilleur ! En effet, à partir du 23/04/2024, tout le monde en Belgique pourra utiliser la nouvelle plateforme d'enregistrement des vélos. Sur cette plateforme, vous pouvez enregistrer des vélos neufs ou d'occasion, et c'est totalement gratuit.**

**Halte au vol de vélos**

Les vols de vélos sont de plus en plus fréquents. Pour certaines personnes, cela peut être une raison de ne pas (plus) faire de vélo ou d'en faire moins souvent. Le gouvernement fédéral et les trois régions ont donc uni leurs forces et développé un nouveau système uniforme de lutte contre le vol de vélos, basé sur l'actuel mybike.brussels. Ce nouveau système va plus loin que les systèmes existants, comme la gravure du numéro national. Grâce à ce système, toutes les informations relatives à votre vélo figureront dans un registre central. Il sera ainsi plus difficile pour les voleurs de vélos de prouver qu'ils sont propriétaires d'un vélo vole.  
  
**Enregistrement et autocollant antivol gratuit**

Mybike est gratuit et s'adresse à tous les habitants de la Belgique. Les cyclistes pourront demander un autocollant antivol gratuit avec un code unique qui sera apposé sur le cadre du vélo. La force de ce système est qu'il relie les vélos aux informations d'un propriétaire vérifié dans une base de données nationale (via Itsme ou eID, par exemple).

Les cyclistes qui disposent déjà d'une gravure ou d'un autre type d'enregistrement (le numéro de série du vélo, VeloPass, numéro Brompton, etc.) pourront aussi renseigner ces éléments dans leur compte mybike. Cela ne fera que renforcer la sécurité de leur vélo. Les utilisateurs actuels de Bruxelles pourront entrer en toute transparence dans le nouveau système national.

Lors de l'achat d'un vélo d'occasion ou lorsqu'un vélo volé est retrouvé, le code QR du vélo peut être scanné pour vérifier s'il a été volé. Le propriétaire peut être contacté de manière anonyme.

**Envie d'en savoir plus ?**

Vous souhaitez en savoir plus sur mybike ? Visitez le site web à l'adresse suivante : [http://mybike.belgium.be](https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=http%3A%2F%2Fmybike.belgium.be%2F&data=05%7C02%7Cannick.laporte%40cypres.com%7Caf72b6927c054b34718608dc62e74134%7Ceb0187cc3228466285d3059556369b8a%7C0%7C0%7C638493992628394581%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=UxZezpJji1wpi1phIyrbCVcjdoFZ6crfoTQoHf5sLOs%3D&reserved=0)